



TILLOY ET BELLAY, le 12 JANVIER 2022

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022

En présence de

M. Christian CARBONI, Maire, Mmes, Marie DAVERDON et Mélissa PARISOT, MM. Pascal CACHIER, Freddy LALLEMANT, Florian LE ROUX, Olivier RAGOUILIAUX, Christophe TESTI.

Absent ayant donné pouvoir : Angélique CHASSAING, M. Jean Baptiste MICHEL

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h05

Mme Mélissa PARISOT est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

M. le Maire demande si l'assemblée approuve le compte rendu du conseil municipal précédent :
Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité des présents.

DÉLIBÉRATION NOMBRE D'ADJOINT

M. le Maire rappelle que suite à la démission du premier adjoint, M. Didier THUAU, il est nécessaire de procéder à de nouvelles élections au sein du Conseil Municipal. M. le Maire demande à l'assemblée son avis sur le nombre d'adjoint appelés à œuvrer pour la commune et propose de conserver 2 postes d'adjoints comme voté en début de mandat. M. Olivier RAGOUILIAUX dit que le Maire est le plus apte à considérer les besoins et à proposer le nombre nécessaire. M. le Maire approuve et indique qu'à son avis, le nombre de 2 adjoints est suffisant.

Les membres du conseil acquiescent.

Après en avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote
POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION ORDRE DES ADJOINTS

M. le Maire explique à l'assemblée qu'après la démission d'un adjoint, le conseil municipal peut décider que l'adjoint nouvellement élu prendra place au dernier rang dans l'ordre des adjoints, et chacun des autres adjoints remontera d'un rang. Cependant, le conseil municipal peut déroger à ce principe et décider que ce nouvel adjoint occupera le même rang, dans l'ordre du tableau, que son prédécesseur. Cette décision nécessite un vote préalable à l'élection du nouvel adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte pour que le nouvel adjoint élu prenne place au dernier rang, que le second adjoint remonte d'un rang s'il est d'accord.

M. Christophe TESTI donne son accord pour remonter au rang 1 et ventiler les commissions.

M. le Maire propose de passer au vote :
Vote : POUR : 10 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

M. Christophe TESTI remercie les membres présents.

M. le Maire précise que M. Christophe TESTI devient son suppléant pour la Communauté de communes de la région de Suippes.

ÉLECTIONS DES ADJOINTS

M. le Maire demande s'il y a des candidats au poste de second adjoint.

Mme Marie DAVERDON propose sa candidature au poste de second adjoint et argumente sa décision par le fait qu'elle avait déjà proposé sa candidature en 2020.

M. le Maire propose donc de passer au vote à bulletin secret.

Mme Marie DAVERDON est élue second adjoint avec 10 voix POUR.

Mme Marie DAVERDON remercie les membres présents.

INDEMNITÉS DES ADJOINTS

M. le Maire rappelle qu'aujourd'hui, le premier adjoint à 55% de la base indiciaire et le second adjoint 51%.

M. le Maire propose que M. Christophe TESTI continue son action sur les sujets qu'il a en charge, c'est-à-dire : l'école, le périscolaire, le dossier « Leader » et sa participation aux commissions « appel d'offres », budget, finances et CCAS.

Pour Mme Marie DAVERDON, de même, elle continue de participer aux commissions salle des fêtes, cadre de vie, espaces verts et intègrera les commissions finances, PLUI et cimetière.

Les adjoints nouvellement élus sortent de la salle pendant les délibérations des membres du conseil.

M. le Maire propose de reconduire les indemnités de fonction aux mêmes taux.

M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 8 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Mme Marie DAVERDON demande si les passages piétons vont être repeint ?

M. le Maire répond qu'il faut attendre des températures plus clémentes et un temps sec pour une meilleure tenue de la peinture dans le temps.

M. le Maire demande aux pompiers présents dans la salle s'il est possible d'entreposer les décorations de Noël dans le grenier du local pompiers ? M. Florian LE ROUX indique qu'il n'y a pas beaucoup de place mais que les plus petits pourraient y être stockés. M. le Maire demande à ce que les décorations soient rangées rapidement, M. Christophe TESTI dit être disponible pour aider.

M. le Maire indique que les travaux à l'église sont presque terminés, l'autel est en cours de remontage, l'estrade a été refaite à l'identique. Le coût des travaux est pris en charge par la Communauté de communes de Suippes pour un montant d'environ 9 000€.

M. le Maire dit que l'annonce des terrains à vendre sur le site « le bon coin » est en cours de parution. M. Florian LE ROUX demande s'il y a eu d'autres ventes ?

M. le Maire répond qu'à ce jour il y a 3 terrains vendus.

M. Christophe TESTI informe l'assemblée que concernant les aménagements des abords de la mairie et de la salle, de nouveaux intervenants sont venus sur place le matin même pour prendre connaissance du terrain et des aménagements à faire. Un devis sera envoyé en mairie pour la réalisation d'une étude, d'esquisses et avant-projet et honoraires de maîtrise d'œuvre.

M. Florian LE ROUX souhaite que cette société, créée récemment, envoie des références de chantier déjà réalisés. M. le Maire dit qu'il faut demander un deuxième devis. M. Florian LE ROUX demande qu'un autre devis soit demandé mais à une société de paysagistes. Une liste de paysagistes à contacter est établie par les membres du conseil.

M. Christophe TESTI dit avoir constaté que le panneau indiquant le « tourner à gauche » a disparu depuis la réfection de la route départementale.

M. Christophe TESTI informe l'assemblée qu'un préavis de grève à l'école a été déposé pour le jeudi 13 janvier 2022 et que Mme Bichler est remplacée.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 20h15
